

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom	Code établissement					
	Nom de jeune fille	Nom					
	Prénom	Adresse complète					
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail	<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %		
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire		
		Disponibilité		Congès (parental...)			

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2017-2018

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon														
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11				
<b>Catégorie professionnelle</b>	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €				
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €				
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €									
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €				
	Agrégré - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €									
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €				
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €									
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €										
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €								
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">           Inférieur à 1 000 € → groupe 1 <b>51 €</b>            Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2 <b>68 €</b>            Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3 <b>83 €</b>            Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4 <b>94 €</b>            Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5 <b>103 €</b> </td> <td style="width: 50%;">           Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 <b>117 €</b>            Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 <b>134 €</b>            Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 <b>148 €</b>            Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 <b>160 €</b>            Supérieur à 2 900 € → groupe 10 <b>168 €</b> </td> </tr> </table>											Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)		Inférieur à 1 000 € → groupe 1 <b>51 €</b> Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2 <b>68 €</b> Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3 <b>83 €</b> Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4 <b>94 €</b> Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5 <b>103 €</b>
Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)																
Inférieur à 1 000 € → groupe 1 <b>51 €</b> Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2 <b>68 €</b> Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3 <b>83 €</b> Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4 <b>94 €</b> Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5 <b>103 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 <b>117 €</b> Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 <b>134 €</b> Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 <b>148 €</b> Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 <b>160 €</b> Supérieur à 2 900 € → groupe 10 <b>168 €</b>															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Abonnement Bulletin</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">           Non syndiquables 60 €            Institutions/Associations 60 €            Etudiants STAPS 20 €         </td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>											Abonnement Bulletin		Non syndiquables 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €	
Abonnement Bulletin																
Non syndiquables 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">           Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service         </td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>											Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service	
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine																
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service																

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
<b>MANDAT</b>	Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



## Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



**Pour la caisse de solidarité et d'action syndicale !**



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



## Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Depuis 2 ans, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU doit faire face à une augmentation très importante de situations conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter l'avis, les conseils et l'aide de nos avocats, générant un surcoût non-prévisible pour les finances du syndicat.

C'est la raison pour laquelle le Conseil National a décidé d'inclure une contribution exceptionnelle de 2€ dans le montant des cotisations syndicales 2017/2018.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €	211 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €	139 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>63 €</b>	<b>71 €</b>	<b>72 €</b>
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €	1,38 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2017-2018. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris